



Assises du  
**Mint**

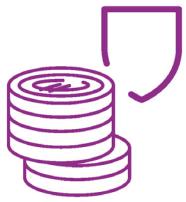
The background of the page features a large, modern glass building with a curved facade. The sky is reflected in the glass windows. The Mint logo is positioned in the lower-left area of the white space.

# CATALOGUE DE FORMATIONS 2023

## Ministère de l'Intérieur



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Intérieur



## Finances communales

Revoir les éléments clefs pour bien rédiger un règlement-taxe

---

**Durée :**

1h

**Formateurs :**

Clara Muller et Xavier Gomes

**Public cible :**

/

**Niveau de connaissances :**

/



### Objectifs :

- connaître tous les aspects relatifs à la rédaction d'un règlement-taxe
- avoir une vue d'ensemble sur le contenu minimal d'une délibération et/ou pièces à joindre en la matière
- comprendre les aspects pris en compte par l'autorité de surveillance

### Description :

Ce module a pour objet de revoir les éléments clefs pour rédiger un règlement-taxe. Des explications seront données sur les nouvelles règles depuis l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal du 6 janvier 2023 déterminant le contenu minimal des délibérations du conseil communal et du collège des bourgmestre et échevins. Sur base d'exemples concret et avec une approche pratique, les participants parcourront tous les principes nécessaires pour parfaire la rédaction de délibérations du conseil communal.





# Revoir les pratiques comptables pour l'établissement d'un budget communal (comptabilité **camérale**)

---

## Durée :

1h

## Formateurs :

Daniel Kemp et Laurent Kieffer

## Public cible :

Recette, secrétariat et service financier

## Niveau de connaissances :

/



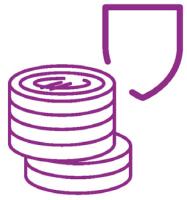
## Objectifs :

- comprendre les différentes écritures comptables entre autres pour les différents fonds, les recettes restants à recouvrer ou les échanges de terrains
- différencier entre dépenses d'investissements et de fonctionnement
- utiliser le plan budgétaire
- importer le budget et l'ESF dans l'e-Mint

## Description :

Ce module transmet des connaissances de base de règles comptables spécifiques au secteur communal pour l'établissement d'un budget à comptabilité camérale à l'aide d'exemples pratiques.





# Revoir les pratiques comptables pour l'établissement d'un budget communal (comptabilité **générale**)

---

## Durée :

1h

## Formateurs :

Daniel Kemp et Laurent Kieffer

## Public cible :

Recette, secrétariat et service financier

## Niveau de connaissances :

/



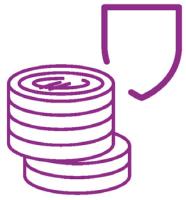
## Objectifs :

- comprendre les différentes écritures comptables entre autres pour les amortissements, les provisions ou les différents fonds
- établir le point de départ du budget
- comprendre la relation entre les articles budgétaires et les postes au bilan y relatifs
- différencier entre dépenses d'investissements et de fonctionnement
- importer le budget et l'ESF dans l'e-Mint

## Description :

Ce module transmet des connaissances de base de règles comptables spécifiques au secteur communal pour l'établissement d'un budget à comptabilité générale à l'aide d'exemples pratiques.





# Comment recourir à des fonds étrangers ?

## Durée :

1h

## Formateurs :

Clara Muller et Fabio Vispi

## Public cible :

Recette, secrétariat et service financier

## Niveau de connaissances :

/



## Objectifs :

- comprendre la procédure pour recourir à des emprunts, lignes de préfinancement et lignes de trésorerie
- avoir une vue d'ensemble sur le contenu minimal d'une délibération et/ou pièces à joindre en la matière
- connaître l'impact de l'inscription d'un nouvel emprunt

## Description :

L'article 107bis de la loi communale modifiée soumet le recours à des fonds étrangers à l'approbation du ministre de l'Intérieur. S'agissant d'un acte de disposition, qui contribue de surcroît à la dette nationale, le présent module a pour objet d'expliquer la nouvelle procédure qui encadre le recours à des fonds étrangers





## Marchés publics

L'indispensable des marchés publics :  
les principes fondamentaux et la gestion des risques

---

**Durée :**

2h

**Formateurs :**

Carine Kuth et Marny Schmitz

**Public cible :**

Tout employé/fonctionnaire communal impliqué dans la préparation et la passation des marchés publics

**Niveau de connaissances :**

/



**Objectifs :**

- comprendre l'importance des principes fondamentaux applicables aux marchés publics
- pouvoir identifier les principaux risques lors de la passation des marchés publics

**Description :**

Ces principes fondamentaux constituent des lignes directrices, qui s'appliquent à l'ensemble des marchés publics quel que soit la procédure choisie, le type de marché concerné ou encore le montant du marché à attribuer. Pour pouvoir assurer le respect de ces lignes directrices, il importe de pouvoir identifier les différents risques émergeant lors de la passation d'une procédure de marchés publics.





## Affaires communales

Le droit de préemption : Les éléments essentiels de la loi modifiée du 22 octobre 2008

---

**Durée :**

1h

**Formateurs :**

Marny Schmitz et Ajdarpasic Selma

**Public cible :**

Tout employé/fonctionnaire communal intéressé par la matière

**Niveau de connaissances :**

/



**Objectifs :**

- comprendre la procédure et les étapes du droit de préemption visé par la loi modifiée du 22 octobre 2008
- cerner les dispositions de la loi les plus importantes et connaître leur sens

**Description :**

Cette formation fera un tour des éléments essentiels relatifs au droit de préemption ancré dans la loi modifiée du 22 octobre 2008. La formation abordera donc les bases de l'exercice du droit de préemption par les communes.

Ainsi, il sera notamment rendu attentif aux étapes à suivre par les communes dans le cadre du droit de préemption, aux enjeux en la matière, à l'organe communal compétent, au rôle de la procédure administrative non contentieuse, etc.





## Personnel communal

Quoi de neuf dans la gestion du personnel ?

---

**Durée :**

1h30

**Formateurs :**

Nadja Poensgen / Jean-Lou Hildgen

**Public cible :**

Gestionnaires du personnel

**Niveau de connaissances :**

Tous niveaux, connaissances en matière de gestion du personnel



### Objectifs :

- avoir une vue globale sur les réformes et changements à venir
- avoir une vue globale sur les réformes et changements réalisées en 2023

### Description :

Cette formation a comme but d'informer les participants sur les modifications législatives et réglementaires récentes ou en préparation ainsi que sur d'autres projets et nouveautés dans le domaine de la gestion du personnel.





## Personnel communal

### Elaborer un contrat de travail – points essentiels

**Durée :**

1h

**Formateurs :**

Nadja Poensgen / Jean-Lou Hildgen

**Public cible :**

Gestionnaires du personnel

**Niveau de connaissances :**

Tous niveaux, connaissances en matière de gestion du personnel



#### Objectifs :

- rédiger un contrat de travail
- savoir quoi éviter en rédigeant un contrat de travail
- connaitre les éléments essentielles d'un contrat de travail

#### Description :

Cette formation vise à transmettre des connaissances quant au contrat de travail.

Par exemple : importance de rédiger un contrat de travail, moment de signature, contenu obligatoire, parties signataires, amendements, etc.

Une attention particulière sera également portée au volet application d'une convention collective dans un contrat de travail.





# Contrôle de la comptabilité communale

Introduire un système de contrôle interne dans les entités communales

## Durée :

2h

## Formateurs :

Roland Biewesch & Patrick Assa

## Public cible :

Communes et autres entités du secteur communal

## Niveau de connaissances :

- Fonctionnement interne de l'entité communale / de son service
- Secteur communal et son cadre légal et réglementaire



## Objectifs :

- connaître et comprendre les concepts de base du contrôle interne
- savoir conceptualiser des mesures de contrôle interne à mettre en place au sein de l'entité communale
- mettre en place des mesures de contrôle interne et appliquer ces mesures

## Description :

Le contrôle interne est l'ensemble des « sécurités » contribuant à la maîtrise d'une entité. Ces sont des mesures de contrôle comptable et des procédures conçues afin d'assurer le respect de la législation en vigueur et des procédures existantes, la disponibilité d'informations fiables sur les finances et la gestion, la protection du patrimoine, la régularité et la sincérité des enregistrements comptables et des comptes qui en résultent ainsi que la conduite ordonnée et efficace des opérations de l'entité.

Le contrôle interne est donc avant tout un système d'organisation et n'est, par conséquent, pas une activité supplémentaire d'une organisation mais fait partie intégrante des activités d'une organisation.





# Aménagement communal et développement urbain

Procédures administratives en matière d'aménagement communal et de développement urbain

## Durée :

2h

## Formateurs :

OTTAVIANI Fabio

## Public cible :

Agents communaux  
(Service technique, Secrétariat communal)

## Niveau de connaissances :

Connaissance basique de la législation du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain



## Objectifs :

- comprendre le déroulement des procédures administratives précitées
- être en mesure d'identifier et de solutionner les problématiques juridiques susceptibles d'apparaître lors du déroulement des procédures précitées

## Description :

Ce module propose d'aborder, dans un premier temps, les problématiques juridiques qui sont susceptibles de se poser lors des procédures d'adoption et de modification des plans d'aménagement général et particulier ainsi que lors de la procédure relative à la délivrance de l'autorisation de construire.

Dans un deuxième temps, le module proposera aux participants des éléments de réponse aux problématiques procédurales ainsi identifiés.





## Densité de construction et intensité urbanistique

---

### Durée :

2h

### Formateurs :

Frank GOEDERS & Claude SCHUMAN

### Public cible :

Architecte, ingénieur ou ingénieur industriel  
- Service technique / service urbanisme / service architecture

### Niveau de connaissances :

Connaissance de la législation applicable en matière d'élaboration d'un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » (PAP NQ)



### Objectifs :

- connaître les atouts d'une conception urbanistique qui vise sur une intensité urbanistique
- connaître les éléments clés dans les PAP et les PAG qui permettent de garantir une bonne qualité de vie malgré ou grâce à une densité de construction relativement élevée

### Description :

Ce module propose dans un premier temps une réflexion critique sur la densité de construction, souvent perçue comme étant une nécessité à effets secondaires déplaisants pour répondre à la crise du logement.

Dans un second temps, seront analysés et discutés les moyens permettant de concilier densité de construction et qualité de vie, ceci en ayant recours au concept d'intensité urbanistique.





# Comment garantir la qualité urbanistique dans les espaces publics ?

## Durée :

2h

## Formateurs :

Frank GOEDERS & Claude SCHUMAN

## Public cible :

Architecte, ingénieur ou ingénieur industriel  
- Service technique / service urbanisme / service architecture

## Niveau de connaissances :

Connaissance de la législation applicable en matière d'élaboration d'un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » (PAP NQ)



## Objectifs :

- analyser la qualité urbanistique des espaces publics projetés dans les projets de PAP
- connaître les éléments clés qui permettent de garantir la résilience climatique dans les espaces publics
- connaître les enjeux en matière de cohésion sociale dans les quartiers et de relations de voisinage lors de la conception d'espaces publics et de leurs abords
- appliquer les instruments réglementaires du PAP de sorte à soutenir la résilience et la cohésion sociale dans les nouveaux quartiers

## Description :

Ce module transmet des connaissances approfondies en matière de création d'espaces publics et de ses abords, propices à une bonne qualité de vie dans les nouveaux quartiers d'habitation et quartiers mixtes en milieux rural et urbain.

Lors du développement des propos relatifs à la qualité urbanistique des espaces publics, une attention particulière est accordée à leur résilience climatique et à leur capacité de fonctionner en tant qu'espace social.



## Salle et heure des différentes formations :

Horaire	Salle	Aménagement communal et développement urbain
8h00-8h10	Salle C Intro Ministre de l'Intérieur	
8h10-9h00	Salle C Key note speech (Mathis Güller)	
9h00-10h00		Comment garantir la qualité urbanistique dans les espaces publics ?
10h00-11h00		
11h00-12h00		Densité de construction et intensité urbanistique
12h00-13h00		
13h00-14h00		
14h00-15h00		Procédures administratives en matière d'aménagement communal et de développement urbain
15h00-16h00		
16h00-16h30		WORKSHOP



<b>Finances communales</b>	<b>Personnel communal</b>	<b>Marché publics &amp; Affaires communales</b>
Comment recourir à des fonds étrangers ?	Quoi de neuf dans la gestion du personnel ?	L'indispensable des marchés publics : les principes fondamentaux et la gestion des risques
Revoir les éléments clefs pour bien rédiger un règlement-taxe		
Revoir les pratiques comptables pour l'établissement d'un budget communal (comptabilité camérale)	Elaborer un contrat de travail – points essentiels	Le droit de préemption : Les éléments essentiels de la loi modifiée du 22 octobre 2008
Revoir les pratiques comptables pour l'établissement d'un budget communal (comptabilité générale)		
Introduire un système de contrôle interne dans les entités communales		Procédures administratives en matière d'aménagement communal et de développement urbain
WORKSHOP	WORKSHOP	WORKSHOP





@mintluxembourg



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Intérieur

Plus d'infos sous :  
[www.gemengereform.lu](http://www.gemengereform.lu)

**rateneen**  
fir eng modern  
Gemeng